L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: No [illegible] RUE DE CHARTRES

NOUVELLE-ORLÉANS.

MARDI MATIN, 8 JUILLET.

FEUILLETON.

UNE ONDINE.

ANDRÉ THEURIET.

VI—Suite.

...savoir sens devoir mondaine, et j'ai envie de mordre à tous les fruits défendus. Je voudrais danser, m'étourdir, et vous devriez décider mon père à me conduire à la fête d'hiver; on y donne cette année un grand bal, où viendront les officiers de la garnison.

Au seul mot d'officiers, Évonyme avait écarquillé les yeux. Il pensa que le moment était venu de jouer son rôle de mentor.—Hum! dit-il, gravement, croyez-vous que Jacques serait enchanté de savoir que vous êtes allée à ce bal?

Antoinette fit une légère moue.—Jacques n'est pas ici, répondit-elle d'un air mutin, et on ne lui dira pas!

Oui, mais je suis là, moi, et c'est tout comme. Je crois que j'excéderais mes pouvoirs en permettant...

Plait-il? interrompit brusquement Antoinette; vos pouvoirs? Qu'est-ce que cela veut dire?

Alors Evonyme, qui ne savait rien garder, expliqua sans la moindre précaution les défiances et les peurs de Jacques au sujet du caractère fantasque et indépendant de sa fiancée; il les exagéra même, et s'étendit avec complaisance sur la mission délicate qu'il avait reçue. A mesure qu'il parlait, la physionomie de la jeune fille changeait d'expression. D'abord ses sourcils se rapprochèrent, elle toisa Evonyme de la tête aux pieds, puis un sourire ironique retroussa les coins de sa bouche.—Ah! ah! vraiment! disait-elle avec un accent de dépit, pendant qu'Ormancey continuait son cours de morale. Elle était vivement froissée du peu de confiance de Jacques et de cette plaisante idée de la faire chaperonner par Evonyme. Celui-ci, sans se douter de l'orage qu'il soulevait, poursuivait innocemment sa mercuriale. Antoinette le regardait de côté, et de confuses idées de rébellion et de vengeance s'agitaient dans sa tête. Tout à coup une flamme malicieuse illumina ses yeux. Il lui était venu une tentation diabolique du mystifier Evonyme en l'empêtrant dans les plis de sa robe de moraliste et en le faisant rouler sur le premier danger de précipice dont il était chargé de la détourner. Elle se leva, et posant sa petite main sur l'épaule du sermonneur: Assez! dit-elle, vous avez raison, je renonce à ma fantaisie; mais il est temps de rentrer. Donnez-moi votre bras, et allons un peu ... lasse.

Elle s'appuya nonchalamment sur le bras d'Evonyme, enchanté du succès de son homélie, et ils s'en revinrent à petits pas. Chemin faisant, elle s'amusa à remettre sa compagnon sur cette pente de rêverie romanesque où elle l'avait tout à l'heure si cavalièrement arrêté. L'esprit d'Evonyme était un vase d'où le lyrisme ne demandait qu'à déborder. Une promenade dans les bois, en causant une grâce de cette espèce, se traduisait par un flot de ... d'effusions, d'images, de comparaisons. Il s'échauffait et devenait successivement joyeux et mélancolique, tendre et prétentieux; tantôt riant aux éclats de ses propres bons mots, tantôt s'attendrissant jusqu'aux larmes, et tout cela d'une façon décousue, inégale et bizarre. Antoinette avec une machiavélique espièglerie, l'excitait, l'applaudissait, puis, quand il était bien en train, l'interrompait pour tirer ... un bout de ... manche ou pour cueillir une fleur. Elle revenait ensuite à lui, reprenait son bras, s'y appuyait un peu plus fort, le regardait droit dans les yeux.—Eh bien! ou en étions-nous? demandait-elle de sa voix la plus caressante.

Au détour d'un chemin, elle aperçut un talus surmonté d'un buisson de mûres sauvages. Elle y grimpa d'un seul bond, et, enjoignant à Evonyme de s'approcher, s'accrocha d'une main à une liane, et se mit à cueillir les baies noires et appétissantes. Il la regardait faire d'un air de convoitise.—Voulez-vous? s'écria-t-elle en riant, vous en aurez votre part.—Elle cueillit une mûre, et, la tenant au bout de ses doigts suspendue au niveau des lèvres d'Evonyme:—A vous! dit-elle.

Celui-ci tendit la bouche très nettement et sentit sur ses lèvres le frôlement des mignons doigts rosés. Le manège fut répété plusieurs fois. Pour naïf qu'on soit, on n'en est pas moins homme, et le philosophe Evonyme commençait à s'en apercevoir. Ses yeux, étaient contemplateurs, cette tête rieuse au milieu des feuilles, ces bras tendus et ces doigts qui se tendaient pour effleurer sa bouche; cette taille souple, ... cambrée ... [illegible]

...

[illegible]

... Val-Clavin, dont ... il était sensiblement ... ému ... [illegible]

...

Evonyme retourna aux Corderies, bien décidé à se sacrifier loyalement, et bien persuadé que personne ne s'apercevrait jamais de la métamorphose qui venait de s'opérer en lui. Mais, heureusement il ne savait pas dissimuler, et dans les lettres qu'il écrivit à Jacques il laissa percer involontairement quelque chose des émotions nouvelles qui l'agitaient. Jacques, pendant ce temps, luttait contre des obstacles qu'il avait prévus, mais qui n'en étaient pas moins difficiles à surmonter. Son ami et son Antoinette avait été accueillie avec autant d'étonnement que de surprise par sa famille, dont cette subite passion bouleversait les projets. Sa mère, surtout, alarmait toutes les préventions provinciales contre les Parisiennes, envisageait avec terreur ce mariage qu'elle traitait de folie. Une fille sans dot, avant des goûts de luxe et de plaisir, n'entendant rien au ménage, tel était le portrait qu'elle se faisait d'Antoinette.—Les objections naissaient en foule, suivies de comparaisons toutes à l'avantage du parti qu'elle avait rêvé pour son fils, puis venaient les prières et les larmes, et tout cela tourmentait Jacques sans l'ébranler. Au milieu de ces luttes sourdes et pénibles arrivèrent les épîtres d'Evonyme, pleines d'étranges effusions et de mystérieuses réticences. Jacques en fut à la fois surpris et agacé; d'un autre côté, les lettres d'Antoinette ne contribuèrent nullement à le rassurer. Soit par étourderie, soit par un malicieux désir d'aiguillonner la passion de son fiancé et de hâter son retour, la jeune fille ne laissait passer aucune occasion d'insister sur la soudaine métamorphose d'Evonyme en Céladon, sur ses assiduités, ses bontades et ses soupirs. Evonyme était de toutes les promenades, il soignait sa toilette, mettait des gants, boutonnait sa boutonnière et se faisait plus à pâte. Dans une lettre datée du commencement de septembre, Antoinette écrivait: "Connaissez-vous les bois de la Faye? Figurez-vous qu'Evonyme et moi, nous nous y sommes perdus l'autre matin. Notre ami, qui sait par cœur tous ... n'a jamais pu retrouver le chemin de Rochetaillée. Nous tous sommes impatients dans un labyrinthe de sentiers ... mais perdues, et nous avons été tomber ... Devinez où! ... A Saint-Loup, où nous avons déjeuné en tête à tête. Ne froncez pas vos sourcils de ... je n'en pouvais plus de faim, et c'eût été pitié de ne faire ... morte en route! Le déjeuner à plu Evonyme en verve; au retour, j'ai eu toutes les peines du monde à l'empêcher de me prendre pour une nymphe des bois et de m'éguirlander de clématite...."

Cette lettre et d'autres, écrites sur le même ton évaporé, irritèrent Jacques et l'attristèrent, — non pas qu'il fût à Antoinette l'injure de la soupçonner; il croyait fermement à son amour, mais cette légèreté le faisait souffrir; il détestait cette absence de sérieux, cette indépendance indisciplinée et ce complet dédain du qu'en dira-t-on. Toutes ces étourderies semblaient donner raison aux préventions de sa mère; c'était à sa tour ce qu'il l'exaspérait. Il redoutait le moment où il présenterait sa fiancée à sa famille. Il ne voulait rien écrire de ses irritations à Antoinette; mais il avait hâte d'arriver à Rochetaillée pour mettre un terme à ces folies et préparer une transformation nécessaire dans les habitudes et le caractère de celle qu'il aimait. Le désir qu'il avait de partir lui fit brusquer le dénouement. Il manifesta énergiquement sa volonté, arracha plutôt qu'il ne l'obtint le consentement de son père et le lui résigna de sa mère, puis, sans prendre le temps de prévenir Antoinette, il monta dans le premier train-express allant vers la Champagne.

Le jour même où le courrier amenait Jacques à Rochetaillée, Evonyme était venu passer l'après-midi aux Corderies. M. de Lisle était à la chasse, Céline au lavoir, et les deux jeunes gens se trouvaient seuls dans le salon, dont la porte-fenêtre donnant sur la terrasse était restée entr'ouverte. Antoinette, assise au piano, jouait et chantait alternativement. Evonyme, étendu languissamment sur le canapé, fermait les paupières pour mieux savourer la musique, de temps en temps seulement, il les rouvrait et lorgnait la taille souple d'Antoinette, la courbe moelleuse de ses épaules, sur lesquelles flottaient des rubans de velours noir, sa tête fine, légèrement inclinée, et les boucles folles frisant sur la nuque, puis il poussait un soupir, refermait les yeux et retombait dans sa langoureuse rêverie.

(A continuer.)

Médicaments.

NEW-FOUNDLAND BITTER.

Ce BITTER est très remarquable par couleur claire et limpide et par son goût très agréable et aromatique. Sa saveur est légère ment amère et son action sur l'économie est excitante et généreuse. Il est doué d'une énergie vitale qui manque son emprunte salutaire sur l'estomac, le sang et le système nerveux. Il réveille la tonicité de l'estomac, imprime plus de puissance au système nerveux et augmente la richesse du sang. Il combat efficacement un grand nombre de maladies, et les enfants, les dames et les enfants peuvent en prendre sans aucun inconvénient à rebours que celui de bien se porter.

C'est un Apéritif.

et son action sur l'estomac est vive, excitante et soutenue. Cet organe est important et ... le bon fonctionnement est indispensable pour avoir une bonne santé. Il augmente l'appétit, fait cesser les douleurs qui accompagnent souvent le travail digestif, arrête par la tonicité qu'il réveille dans l'estomac la formation des gaz qui se forment souvent pendant les digestions. Il extrait les phlegmes et les saburres qui empêchent une bonne alimentation et donnent un goût d'amertume très désagréable dans la bouche. Après son usage le foie dégorgé, la bile s'écoule plus facilement, et ceux qui sont fatigués par une constipation opiniâtre voient cette affection disparaître.

Tous les Médecins

et toutes les personnes qui ont soin de leur santé en font le plus grand éloge et le proclament sans pareil pour guérir la dyspepsie, la gastralgie, les embarras d'estomac, les crampes souvent si douloureuses et si tenaces. Il est surtout très avantageux pour les dames d'une santé délicate, qui, sans être malades se mettre au lit, éprouvent souvent des défaillances et des faiblesses et ont un estomac faible et qui digère mal. Les enfants débiles et les convalescents devront en prendre plusieurs fois par jour, et les parents seront frappés de la rapidité avec laquelle, sous l'influence du NEWFOUNDLAND BITTER, la force reviendra, la faiblesse et les couleurs vives et les pâles couleurs.

Détruire les Maladies

... il suffit ... de se recommander au NEWFOUNDLAND BITTER.

Pour la Poitrine

il guérit ... affections des poumons, il ... l'action ... Il imprime plus de force à la respiration, calme la toux, fait cracher plus facilement dans les rhumes qui datent de longtemps, et fait disparaître les points douloureux qui occupent dans les maladies le devant de la poitrine.

Le Sang

est le siège ... [illegible]

... Quand le sang est pur et riche ... le sang devient plus riche.

Aussi les Femmes Nerveuses

anémiques ou chlorotiques, les jeunes filles pâles et ayant des palpitations de cœur, celles surtout qui ne sont pas encore femmes, et qui tous les mois éprouvent de fortes coliques et de vives douleurs dans les reins, devront prendre quatre fois par jour un NEWFOUNDLAND BITTER. La rapidité avec laquelle agit le NEWFOUNDLAND pour ... le retard de certaines jeunes filles est vraiment remarquable, et beaucoup de personnes malades tous les mois doivent à ce bitter de ne plus rien éprouver. Cette action surprenante nous a été confirmée par trop de personnes dignes de foi pour que nous ne prenions pas la liberté de l'annoncer aux dames et aux jeunes filles, certains que nous sommes de leur rendre le plus grand service.

Les Habitants des Campagnes

... par la fièvre, ayant la rate grosse, le sang pauvre, devront, s'ils ont la fièvre depuis longtemps, ... pour la couper par le quinine ..., le NEWFOUNDLAND BITTER. Nous ... ces hommes très respectables qui tous ont été ... guéris qu'avec le NEWFOUNDLAND BITTER de fièvres très tenaces. ... nous étonne pas, car le bitter contient ... substances anti fébriles, et si on augmente la dose on est sûr de couper les fièvres et de les guérir radicalement.

Les habitants des campagnes qui sont privés de viande et de légumes frais, ceux qui boivent une eau croupissante et colorante, ceux qui se nourrissent de viande salée ou de riz, tous ces gens-là devront prendre tous les jours du NEWFOUNDLAND BITTER, qui soutiendra leur force et leur énergie et combattra l'action mauvaise de leur nourriture et du milieu dans lequel ils se trouvent.

Les personnes qui ont l'habitude de boire dans les bar et celles aussi qui par leur genre d'affaires sont obligées de boire plus souvent qu'il ne faudrait pour leur santé, feront bien d'adopter comme liqueur de prédilection le NEWFOUNDLAND BITTER.

Jamais ce puissant tonique n'altérera ni ne brûlera leur estomac, et après son usage ils n'éprouveront ni envie de vomir le matin, ni langue sèche, ni haleine puante; ils n'auront ni perte d'appétit, aucun de ces symptômes enfin qui deviennent quelquefois si graves et qui attendent tôt ou tard ceux qui boivent en trop grande quantité des liqueurs fortes.

Exciter l'appétit, fortifier l'estomac, enrichir le sang, voila la devise du NEWFOUNDLAND BITTER. 2 sept—1m

Fonderies, Machines, &c.

FONDERIE SHAKESPEARE,

RUE GIROD,

Entre les rues Baronne et Dryades, Nlle-Orléans.

A. SHAKESPEARE, A. SMITH, S. SWOOP,

SHAKESPEARE, SMITH & CO.,

—Successeurs de—

GEDDES, SHAKESPEARE & CO.,

Fondeurs de fer et de cuivre, Fabricants de toute espèce de Machines à vapeur, Moulins à sucre, Machines à centrifuges, Moulins à scie, Machines de dessèchement, Moulins à coton, Grains, Presses, Magasins, Colonnes, Ventilateurs et Portes de ... 4 jan 73—1an

Fonderie et Fabrique de Bouilloires D'ARMSTRONG,

Au coin des rues Erato et Peters, (Ci-devant rue de la Vieille Levée.)

W. J. J. ARMSTRONG .... Directeur,

— Fabricant de —

MACHINES A VAPEUR, MOULINS A SUCRE, MACHINES A DESSÉCHER, MOULINS A SCIE, Etc.

Bouilloires de toute espèce, Colonnes et Façades de ... en fer, Barres de grilles et toute espèce de fonte ... jan 1ms

FONDERIE DE LEEDS,

ÉTABLIE EN 1825.

Au coin des rues Delord et Foucher.

NOUS annonçons à nos amis et au public que nous sommes prêts, comme par le passé, à faire les MACHINES A VAPEUR, des Bouilloires, des Moulins à sucre, des Chaudières à sucre, des Machines à dessécher, des Moulins à scie, des Presses à coton, des Vis de Newell, des Bouches à fourneaux, des Grilles, à exécuter toutes sortes de travaux d'habitations, de bateaux à vapeur et cette espèce de Machines pour le Sud.

1 sept—1an LEEDS & CO.

VAPEURS

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

SEULE LIGNE DIRECTE POUR LA FRANCE.

Les Vapeurs de la Malle de la Compagnie Générale Transatlantique entre New York et le Hâvre, touchant à Brest.

Les nouveaux et splendides bâtiments de cette ligne favorite partiront comme suit de l'embarcadère No. 50, Rivière du Nord—

SAINT-LAURENT, capt. Lemarié, Samedi, 19 juil.
VILLE-DE-PARIS, capt. ——— samedi, 26 juillet.
VILLE-DU-HAVRE, capt. ——— samedi, 2 août.
PEREIRE, capt. Danré, samedi, 16 août

PRIX DU PASSAGE EN OR (y compris le vin) POUR BREST OU LE HAVRE:

Première cabine, $125, | Seconde cabine, $75.

Billets d'excursion à prix réduits.

Ces steamers ne prennent pas de passagers d'entrepont.

Les voyageurs américains qui vont sur le continent européen ou qui en reviennent en prenant le steamer de cette ligne évitent les risques inutiles du voyage par les chemins de fer anglais et de la traversée de la Manche, tout en s'épargnant beaucoup de temps, d'ennui et d'argent.

Pour fret ou passage, s'adresser à GEO. MACKENZIE, Agent, 58, Broadway, New-York, ou à L. GRAND, Agent, No. 4 Gallier Court. Lettre H. N. O.

nov—1121

Compagnie de Ligne de Steamers d'Etat.

Steamers de premier ordre, à hélice, construits sur la Clyde, faisant le service régulier entre la Nouvelle-Orléans et Liverpool, et entre Glascow et New York, savoir:

LOUISIANA,	de 2000 tonneaux,	capt.	Stewart.
MINNESOTA,	2000	capt.	Hamlin.
ALABAMA,	de 2400	capt.	Flint.
PENNSYLVANIA	2500	capt.	Brace.
VIRGINIA,	de 2500		en construction.
GEORGIA,	de 2500		

Les steamers de cette ligne partiront

Pour Liverpool, comme suit:—
LOUISIANA ... le ou près le SAMEDI, 3 Mai.
MINNESOTA ... 7 Juin

Il recevra de fret et agréera des connaissements pour le Hâvre, Brême, Hambourg, Anvers, Rotterdam et tous les ports du Continent.

Des billets de retour, bons pour 12 MOIS, se vendent à des prix réduits, ainsi que des billets pour l'Angleterre et l'Europe.

Bons pour espèce sans charge extra.

Une servante de chambre et un médecin sont engagés sur chaque steamer. On n'a rien à payer pour lui ... et pour les médicaments.

On vend ici les billets d'émigration aux personnes qui désirent les envoyer à leurs amis.

Ces steamers passent la barre en tout temps, sans détention.

Pour fret ou passage (excellent emménagement), s'adresser à

A. K. MILLER & CO., Agents, No. 29, rue Carondelet, Nlle-Orléans.
ROSS, SKOLFIELD & Co., No. 2 Chapel Street, Liverpool.
LEWIS T. MERROW & CO., No. 66, Great Clyde Street, Glascow.

6 oct—1m

BRÊME.

Compagnie de Vapeurs du Lloyd de l'Allemagne du Nord,

Faisant le service entre BRÊME et la NOUVELLE-ORLÉANS, avec escale au Havre, à Southampton et à la Havane.

Les vapeurs de la Compagnie du LLOYD DE L'ALLEMAGNE DU NORD reprendront leur service régulier comme suit:

	De Brême.	De la Nlle Orléans.
Strassburg	3 sept.	11 octobre.
Hannover	24	25
Frankfurt	8 octobre	8 novembre
Koeln	22	22

Les jours de départ suivants seront annoncés plus tard.

En partant de Brême, les steamers touchent au Havre et à la Havane; et dans le voyage de retour, ils touchent à la Havane et à Southampton, pour embarquer et débarquer les passagers et le fret.

PRIX DU PASSAGE

De Brême, Southampton ou le Hâvre—à la Havane ou à la Nouvelle-Orléans:

Chambres .... $150 en or.
Entrepont 40

De la Nouvelle-Orléans ou de la Havane à Southampton, au Hâvre ou à Brême:

Chambres .... $150 en or.
Entrepont 45

De la Nouvelle-Orléans à la Havane:

Chambres .... $35 en or.
Entrepont 15

Des billets de passage de Brême, Southampton ou le Hâvre pour la Nouvelle-Orléans, sont délivrés par les soussignés.

Pour plus de détails, s'adresser à ED. F. STOCKMEYER & CO., Agents, Au No 42 de la rue de l'Union.

Ligne de l'Etat.

Passage d'entrepont, $35 pour Liverpool

Le magnifique steamer MINNESOTA, Capitaine J. O. HAMLIN, R. N. R., Partira pour Liverpool, de son quai, au pied de la rue Jackson, le SAMEDI, 12 juillet, 1873, et prendra des passagers de chambre, des passagers de seconde classe et des passagers d'entrepont.

A. K. MILLER & Co., Agents, No 29, de la rue Carondelet.

Steamers pour toutes les parties de l'Europe.

Nouveau Tarif du "STATE LINE," en monnaie courante des Etats-Unis.

[illegible table of fares]

Le steamer MINNESOTA, de première classe ...

A. K. MILLER & CO., Au No 29 de la rue Carondelet, Agents.

Pour New York, directement.

Ligne des steamers Cromwell entre New-York et la Nouvelle-Orléans.

CETTE LIGNE SE COMPOSE des steamers suivants:

NEW ORLEANS,
GEO. CROMWELL,
GEO. WASHINGTON,
CORTES,
ST-LOUIS,

Le steamer CORTES, Keene, commandant.

Partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse SAMEDI, 12 Juillet, à 8 h A. M.

Passage .... $50.

Cette ligne prend du fret et donne des connaissements pour LIVERPOOL, BRÊME et le HAVRE.

Pour fret ou passage, s'adresser à ALFRED MOULTON, Rue Carondelet, No 41.

mai—1an

POUR PHILADELPHIE, directement — Départ, LUNDI, le 21 de juillet, à 6 P. M.,

Portant la malle des E. U.

Le beau steamer, de première classe YAZOO, capt. Barrett,

Pour fret ou passage, s'adresser à EDW. A. YORKE, Agent, Encoignure Carondelet et Gravier.

Le steamer JUNIATA, capt. Catherine, suivra et partira à son tour régulier.

Compagnie d'Assurance Mutuelle

—DE LA—

Nouvelle-Orléans.

Au coin des rues Canal et Camp.

TREIZIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT à sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires—

Primes de l'année expirée le 31 Décembre 1872:

Sur les risques d'incendie	$318,327 28	
Sur les risques de mer	58,045 35	
Sur les risques de rivières	26,955 93	
Total des primes		$403,328
En moins—primes non expirées le 31 décembre 1872	$118,185 00	
Primes remboursées	6,328 93	
		124,513 93
Montant net des primes		$278,814 80
Réassurances	$12,723 45	
Pertes sur les incendies	108,111 32	
Pertes sur mer	5,452 04	
sur rivières	2,289 46	
		125,822 82
Pertes par les incendies, non réglées et réglées, mais non dues		20,000 00
Réserve (exigée par la charte) de 2 1/2 pour cent sur les susdites pertes		3,645 56
Frais, taxes, intérêt		11,880 14
		176,871 96
Bénéfice		$101,962 84

L'actif de la Compagnie est comme suit:

Bons de la ville et autres bonds, valeur au comptant	$58,820 00
Billets en garantie et billets hypothécaires	389,774 99
Actions de la Cie du gaz et autres actions	17,400 16
Effets à recevoir, pour primes	39,148 99
Primes en voie de recouvrement	63,150 40
En caisse	500 00
Montant entre les mains de banquiers de Londres	2,514 87
Succursale	2,698 18
Compte en suspens	
Propriété au coin des rues Canal et Camp, valeur au comptant	55,000 00
Propriété dans la rue Dumaine, valeur au comptant	6,043 24
	$768,841 24

PASSIF.

Capital	$500,000 00	
Réservé pour primes non expirées		118,185 00
Réservées pour réclamations non-réglées		20,000 00
Dividende aux actionnaires	$50,000 00	
Dividende aux assurés	51,962 84	101,962 84
Surplus au delà du passif	28,704 60	
		$768,841 24

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

J. TUYES, Président.

J. W. HINCKS, Secrétaire.

Assermentés et signé pardevant moi, ce 10 janvier A. D. 1873.

P. CHS. CUVELLIER, Notaire Public.

Le 9 janvier 1873, à une réunion des Directeurs, il a été résolu de déclarer les dividendes comptant suivants, lesquels proviennent du montant net des primes expirées le 31 décembre 1872 et sont payables le troisième lundi de janvier 1873, comme suit:

20 pour cent sur les primes d'incendie,
20 pour cent sur les primes de rivières.

Il a été également résolu de payer aux actionnaires un dividende comptant de 10 pour cent à dater du premier lundi de février 1873.

VAPEURS.

Le Lac.

ARRANGEMENT D'ÉTÉ.

Steamers de la Malle des Etats-Unis entre Mandeville et la Nlle-Orléans.

Pour Mandeville, Louisbourg, Madisonville et Covington.

Le beau steamer de marche et à basse pression CREOLE,

Capitaine Hanover, partira, ainsi qu'il est dit ci-dessous, le LUNDI et le JEUDI, à l'arrivée du convoi de 10 heures et demie du matin; le MARDI, à l'arrivée du convoi de 3 heures de l'après-midi; le MERCREDI, à l'arrivée du convoi de 8 heures du matin; le VENDREDI à l'arrivée du convoi de 3 heures de l'après midi; le SAMEDI, à l'arrivée du convoi de 4 h. P. M., et le DIMANCHE, à l'arrivée du convoi de ...

Le LUNDI et le JEUDI ... jusqu'à Point Landing, sur la rivière Tchefuncta, pour Covington. Il partira de Point Landing pour le retour le Mardi et le Vendredi, à 6 heures du matin; de Mandeville, tous les matins et les DIMANCHES SOIR.

Pour les excursions—le steamer partira, tous les DIMANCHES MATIN, à l'arrivée du convoi de 7 heures et demie, et sera de retour à ... du même jour.

Il ne sera positivement pas reçu de fret après le départ du convoi précédent celui à l'arrivée duquel le steamer doit partir.

Les voyageurs seront transférés à moins de mauvais temps ou de basses eaux.

C. M. SORIA, Agent.

1er mai Aux Nos 16 et 20 rue de l'Union.

Excursion du Dimanche et du Mercredi.

Compagnie de Paquebots Quotidiens de Mandeville et de la Nouvelle-Orléans.

Pour Mandeville, Louisbourg et Madisonville.

Le steamer à basse pression, de la malle des Etats-Unis, CREOLE, Capitaine Wm. Hanover,

reprendra, pour les familles et autres, son service régulier du dimanche et du mercredi. Il partira, pour les susdites villes, le DIMANCHE de l'extrémité du chemin de fer Pontchartrain, au Lac, à l'arrivée des chars de huit heures et demie du matin, et le MERCREDI, à l'arrivée des chars de Neuf heures du matin. Il reviendra le soir, à temps pour les chars de sept heures.

Repas servis à toute heure, le restaurant et la barre ... affermés par H. Delorme.

Prix de l'excursion, aller et retour $1 00

Pour plus de détails, s'adresser à C. M. SORIA, Agent.

29 mars—4m Nos 16 et 20 de la rue de l'Union.

Vicksburg.

Départ tous les SAMEDIS, à 5 h. P. M.

HENRY TETE, Cha. Ortez capitaine, Rob. Owen, commis.

Pour Donaldsonville, Plaquemine, Baton Rouge, Port Hudson, Bayou Sara, Fort Adams, Natchez, Vicksburg, et tous les atterrages intermédiaires.

A Vicksburg le H. TETE recevra avec les bateaux desservant les rivières Yazoo, Tallahatchie et Sunflower. Il fait aussi le service régulier du la malle.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à JNO. JANNEY, 152 Commune.

7 sept—12m

TUNICA.

Pour Tunica, le débarcadère Fisher, New Texas, Bayou Sara, Waterloo, Hermitage, Port Hudson, Baton Rouge, Plaquemine et les débarcadères intermédiaires, le paquebot SELMA remplaçant le W. S. Pike, de la malle des Etats-Unis, faisant le service deux fois par semaine—capitaine J. J. Brown, part tous les LUNDIS et VENDREDIS, à 5 heures P. M., pour Tunica.

J. E. CARLIN, agent, au No 4 de la rue Tchoupitoulas.

28mai

Paquebot Régulier des Opelousas.

Partira tous les MERCREDIS, à 5 heures P. M.

Pour Opelousas, Washington, Port Barre, et tous les débarcadères de l'Atchafalaya et du Bayou Courtableau. Le nouveau et beau bateau à vapeur PREMIUM, capitaine H. H. Brown, commis, J. B. Schmidt, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à BRITTON & EPPLER, Agents, No 135 rue Gravier,

Agents, O. CARRIER, Washington, J. DUBOURDIEU, Port Barré.

16avril

Bateau de la Nlle-Orléans et de Grand Ecore—Une fois par semaine—Le bateau à vapeur ST-MARY, capitaine Jno. C. Mitchell, Geo. C. Hamilton et Tom J. Dowty, commis, partira tous les SAMEDIS pour Grand Ecore, St Maurice, Montgomery, les débarcadères de Durand et de Bolton, la Rivière aux Cannes, Alexandrie, les débarcadères de Normand et de Barbin et tous les débarcadères intermédiaires.

M. W. JOYCE, No 12 rue Front; J. E. CARLIN, No 4, rue Tchoupitoulas. JNO. JANNEY, No 152, rue de la Commune

14fev—1m.

Bâton Rouge.

Paquebot de la Nouvelle-Orléans à la Côte, à Bâton-Rouge, et au Rail-Road de Grosse-Tête.

Partira tous les MERCREDIS à 10 heures A. M. et les SAMEDIS à 5 heures P. M.

Le bateau ST. JOHN, capitaine W. B. Greenhouse, commis J. P. McEnroy.—Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à E. O. MELANÇON, 41 rue Conti

Paquebot Régulier de la Côte et du Bayou Lafourche.

Départ de la Nouvelle-Orléans tous les LUNDIS à 5 heures P. M., et les VENDREDIS à 10 heures A. M.

Le bateau LIZZIE HOPKINS, Capitaine J. F. Ancoin, Commis P. A. Charlet.

Le bateau recevra du fret pour tous les débarcadères du Bayou Lafourche ...

Pour fret ou passage s'adresser ...

VINGT-UNIEME ETAT ANNUEL

—DE LA—

Compagnie Home d'Assurance Mutuelle

DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.

CONFORMÉMENT aux requisitions de sa charte, la compagnie publie l'état suivant pour l'année expirée le 31 Décembre 1872.

[illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte aite sur les livres de la Compagnie.

ALF. MOULTON, Président.

A. W. HUNTER, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.

Assermentés et signé pardevant moi, ce 14 janvier A. D. 1873.

ANDREW HERO, Jr., Notaire Public.

Les Directeurs, à une réunion qui a eu lieu ce 14 janvier 1873, ont adopté, à l'unanimité, la résolution suivante:

Il est résolu que Six pour cent d'intérêt sur tout le scrip non encore payé soient payés aux porteurs le ... du dit scrip, à dater du 11 février 1873.

ALF. MOULTON, Président,
WM. M. PERKINS, Vice Président
A. W. HUNTER, Secrétaire.

DIRECTEURS:

A. Moulton,	Adolph Meyer,
Wm. M. Perkins,	S. J. Keith,
Augustus Block,	Jno. T. Moore,
K. Hare,	M. C. Randall,
B. M. Horrell,	W. F. Tutt,
Jno. C. Rodgers,	Geo. W. Roper.

18janv—1m

ESTABLISHED IN 1848

RICE BROTHERS & Co. NEW ORLEANS

RICE BROTHERS & CO.,

IMPORTATEURS ET MARCHANDS

Quincaillerie et Quincaillerie d'étagères,

AMÉRICAINES ET ÉTRANGÈRES.

Aux Nos 89 et 91 de la rue du Camp, Succursale, au No 565 de la rue des Magasins.

Entrepôt, aux Nos 143, 145 et 147 de la rue des Magasins.

OUTILS de charpentiers et de tonneliers. MACHINES et outils de ferblantiers. ARTICLES CREUX, en fonte, en ferblanc et émaillé. FOURNEAUX de cuisines et RÉCHAUDS. Toute espèce d'ARTICLES de MÉNAGE.

FABRICANTS DE

ARTICLES en ferblanc brillant et vernis de tagne. FOURNEAUX doubles, élevés, de Warren, pour coke ou charbon. FOURNEAU Charter Oak de cuisine, connu, depuis dix-huit ans, comme le seul fourneau parfait.

Chaque fourneau Charter Oak est garanti.

Demandez la liste des prix et les catalogues qui donnent une description des articles.

4 oct—9 mois

E. DECHAMPS,

No. 20, de la rue St.-Louis, Nlle.-Orléans.

—Importateur de—

EAUX DE VIE et VINS français, CORDIAUX, ABSINTHE SUISSE, KIRSH, FRUITS A L'EAU-DE-VIE, FRUITS AU JUS. LIQUEURS DU PAYS, &c.

Seul agent, aux Etats-Unis, pour la vente du CELEBRE AMER DES PYRÉNÉES.

21 janv—1an 1/2

CHEMINS DE FER.

Chemin de Fer de la Nlle-Orléans, de Mobile et du Texas.

Dépôt des Passagers au pied de la rue du Canal.

A partir du 25 mai 1873.

Les trains partiront à 8 h. du matin et à 5 h. de l'après-midi.

Ils arrivent à 4 h. de l'après-midi et à 4 h. du matin.

Le train express de 5 h. du soir ne s'arrête qu'aux stations régulières.

TRAIN D'AGREMENT POUR LES VILLES DE BAIN.—Ce train part tous les jours (le Dimanche excepté) pour Ocean Springs et les stations intermédiaires, à ... heures et quart de l'après-midi, et part d'Ocean Springs pour la Nouvelle-Orléans tous les jours (le Dimanche excepté) à 6 heures du matin, s'arrêtant à toutes les stations intermédiaires.

C'est la seule ligne dont les WAGONS PULLMAN ... sans désemparer jusqu'à Louisville, St-Louis, Lynchburg et aux sources de la Virginie. Les trains se relient très exactement avec les convois de toutes les routes ... du NORD et de l'OUEST.

Billets à vendre coin Camp et Commune, vis-à-vis le City Hotel ainsi qu'au Dépôt.

S. H. SCRANTON, Surintendant-Général.

E. P. SHUTE, Agent général des tickets.

1er janv

New Orleans, Mobile and Texas Rail Road.

Passenger Depot foot of Canal Street.

On and after May 25th 1873 TRAINS will leave at 8 A. M. and at 5 P. M. " arrive at 4 A. M. and at 4 P. M. Express train stops only at regular stations.

COAST ACCOMMODATION TRAIN RUNS TO OCEAN SPRINGS—Leaves New Orleans every day (Sunday excepted) for Ocean Springs and intermediate stations at 3:15 P. M. Returning, leaves Ocean Springs daily (Sunday excepted) at 6 A. M. Arrives in New Orleans at 9 A. M., stopping at all way stations.

This is the only line running PULLMAN PALACE CARS through without change to Louisville, St. Louis, Lynchburg and Virginia Springs. For tickets and information apply at office, corner Camp and Common streets, opposite City Hotel and at Depot.

S. H. SCRANTON, Gen'l Sup't.

E. P. SHUTE, Gen'l Ticket Agt.

Chemin de Fer Pontchartrain.

L'extrémité du chemin, en ville, est établie à l'ancien dépôt, rue des Champs-Elysées, près la Levée.

Excursion au Lac—aller et retour, le même jour ...... 25 cents.

Pour la station de Gentilly—15 cents pour aller et autant pour le retour—

A partir de la susdite date, le service sera comme suit:

Départs de la ville.		Départs du Lac.	
6 heures	A. M.	7 heures	A. M.
[illegible schedule]			

Les dimanches, les convois partiront toutes les demi-heures, à partir de 2 h. P. M.

Un train à vapeur quittera le dépôt de la ville tous les dimanches matin à 4 heures.

Les passagers qui désirent s'arrêter à la Station de Gentilly doivent en avertir le conducteur avant le départ du convoi.

S. H. SCRANTON, Surintendant-général.

Grand Chemin de Fer de Jackson.

Les trains partent et arrivent comme suit:

DÉPARTS.		ARRIVÉES.	
Express	7:30 A. M.	Express	11:30 P. M.
Malle	5:30 P. M.	Malle	9:55 A. M.
Accommodation	4:00 P. M.	Accommodation	9:55 A. M.

Cette ligne est de beaucoup de milles plus courte et transporte les voyageurs, de plusieurs heures plus vite, à tous les points du Nord et de l'Est. C'est aussi la seule sur laquelle il y a des chars Pullman jusqu'à Louisville, et Humboldt, sans aucun changement. Il n'y a qu'un seul changement avant d'arriver aux principales villes du Nord et de l'Est. On achète les billets et on obtient tous les renseignements au coin des rues Camp et Commune, au-dessous du City Hôtel, Nouvelle-Orléans.

A. D. SHELDON, Agent. E. D. FROST, Directeur Général. 14jan—1an

Great Jackson Route.

Trains depart and arrive as follows (From Depot foot of Calliope street):

[illegible schedule]

A. D. SHELDON, Agent. E. D. FROST, General Manager. jan 14—17

GRAND CHEMIN DE FER DE LA Louisiane et du Texas, de Morgan

Route de la malle des Etats-Unis entre la Nouvelle-Orléans, la Louisiane occidentale et le Texas.

LE FERRY partira du pied de la rue Ste-Anne tous les jours, à SEPT HEURES ET DEMIE, A. M., et se reliera au CONVOI DE PASSAGERS qui part d'Alger à huit heures.

Les billets de commutation pour 50 milles à 3 c. et des billets pour toutes les stations sur la chemin, au Bureau des Assignés.

Tout fret doit être payé d'avance.

Le fret pour le chemin ou les débarcadères de Tèche est livré à la Nlle Ibérie et St-Martinville. Le fret pour tous les débarcadères du Bayou Teche est reçu tous les jours ... au pied de la rue Anne.

[illegible]

GEO. PANDELY, Surintendant.

Pour fret ou passage s'adresser au coin des rues Natchez et Magazine.

Compagnie d'Assurance LA SALAMANDRE,

Bureau No. 45 rue Royale.

SECOND ETAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT aux réquisitions de sa Charte, la Compagnie présente l'Etat de ses affaires:

Montant des primes reçues pendant l'année finissant le 31 décembre 1872		$ 46,617 8
A ajouter:		
Primes sur risques non expirés de 1871		6,625 7
		$ 52,342 65
En moins:		
Primes non expirées	$ 9,174 24	
Primes remboursées	1,264 10	
		10,438 43
Montant net des primes reçues		$ 41,828 22
Pertes éprouvées pendant l'année	$ 11,635 64	
Réassurances	3,162 74	
Refaction	1,361 22	
		16,160
		$ 25,660 8
Taxes, Licences, Frais généraux et Compagnie des Assureurs, moins les intérêts		16,537
Net profit		$ 9,123 22
ACTIF:		
Billets d'actions	$222,000 13	
Primes en voie de collection	3,552 00	
Prêts et billets sur garantie	2,006 00	
Mobilier, installations, etc.	3,400 00	
Montant placé en diverses actions	1,550 00	
En caisse	15,662 61	
	$254,778 78	

Le tableau qui précède est une copie faite sur les livres de la Compagnie.

CHAS. ROMAN, Président.

JULES LE MORE, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Ville de la Nouvelle-Orléans.

Affirmé sous serment et signé pardevant moi, ce treizième jour de janvier 1873.

M. T. DUCROS, Notaire public.

Le Bureau des Directeurs a résolu de payer 10 pour cent d'intérêt annuel sur le capital payé, à partir du lundi 17 février 1873.

Il a de plus déclaré les dividendes suivants: Quinze pour cent sur le capital payé, Seize pour cent sur les primes nettes, lesquels dividendes seront placés au crédit des actions, à partir du 17 février 1873.

— DIRECTEURS. —

Chs. Roman,	Felix Grima,
James Wood,	J. A. Fernandez,
Placide Forstall,	Charles Lafitte
T. Bailly-Blanchard, Jr,	Emile Dupré,
Christian Roselius,	Clément Millaudon,
François Gueydan,	G. de Feriet,
Felix Limet,	F. A. Gonzales
Jules Aldigé,	Louis Mathé,
W. J. Behan,	I. W. Hozian,
A. D. Voisin,	P. Pouts.

A une réunion des Directeurs tenue le 11 courant, monsieur CHS. ROMAN a été réélu Président à l'unanimité.

JULES LE MORE, Secrétaire.

14ja n—1an30

ESTATE OF RUDSON MAURY JOR.

UNITED STATES MARSHAL'S OFFICE.—New Orleans, June 5th 1873. This is to give notice that a warrant in bankruptcy has been issued out of the District Court of the United States for the District of Louisiana, against the estate of RUDSON MAURY Jor individually and as partner of Kloppenburg & Maury and Rudsons Maury Jor. & Co., of New Orleans, in the Parish of Orleans, State of Louisiana, adjudged a bankrupt, upon his own petition: That the payment of any debts, and the delivery of any property belonging to said Bankrupt, to him, or for his use, and the transfer of any property by him are forbidden by law: That a meeting of the creditors of said Bankrupt, to prove their debts and choose one or more Assignees of his estate, will be held at a Court of Bankruptcy, to be holden on the 17th day of July, A. D. 1873 at 12 o'clock, A. M., at No 41, Exchange Place, New Orleans, before D. Augustin, register.

S. B. PACKARD, United States Marshal.

10 juin—30 juin, 17 juil

ASSURANCES.

VINGT-QUATRIEME ETAT ANNUEL

—DE LA—

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Crescent

31 Mai 1873.

LES Directeurs, conformément à la Charte, soumettent l'état suivant des affaires de la Compagnie, à la date du 30 avril 1873—

Primes d'incendie	$463,441 24	
Primes de mer	50,939 34	
Primes des Rivières	184,617 24	
		$699,017 82
Montant des primes, moins les réassurances et les primes remboursées		$608,188 62
Pertes payées		
Sur risques d'incendie	$89,641 65	
Sur risques de mer	42,628 35	
Sur risques de rivières	64,889 09	
		$178,168 48
Taxes, escompte au lieu de participation, intérêt, dépenses, commissions, etc.		83,188 48
		261,356 96
Intérêt net au bénéfice net de		346,831 66

L'actif de la Compagnie est comme suit:

Effets à recevoir	$40,420 90	
Prêts sur bons et hypothèques	24,329 90	
		$64,750 80
Prêts garantis par actions payables sur demande	280,115 64	
En caisse	66,653 32	
		346,767 38
Propriété foncière		103,000 67
Bons de la ville, actions de banques et autres		168,429 00
Primes en voie de recouvrement		30,916 11
		$686,127 27
Réservé pour pertes non réglées et pour taxes		$17,000 00

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

THOS. A. ADAMS, Président.

HENRY V. MOORE, Secrétaire.

Etat de la Louisiane, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nlle-Orléans.

Assermentés et signé pardevant moi, ce 31 mai 1873.

W. L. EVANS, Deuxième Justice de Paix, Paroisse d'Orléans, Louisiane.

Les Directeurs ont résolu qu'après paiement du quatrième intérêt trimestriel de DEUX ET DEMI POUR CENT sur le CAPITAL de la Compagnie, qu'un DIVIDENDE de TRENTE-TROIS ET UN TIERS pour cent sera payé, COMPTANT, à dater du 16 juin prochain, aux personnes qui se sont assurées par cette Compagnie et ont droit de recevoir le dit dividende.

— DIRECTEURS — Avril 1873:

Thos. A. Adams,	Sam'l B. Newman,
Sam'l H. Kennedy,	C. T. Buddecke,
John Phelps,	P. M. Foley,
A. G. Ober,	Adam Thomson,
E. H. Summers,	Henry Abraham,
P. N. Strong,	Victor Meyer,
Joseph Bowling,	Edward J. Gay,
Jno. M. Sandidge,	Simon Hernsheim,
Simon Forchemer,	Jos. B. Wolfe,
R. S. Post,	S. T. Torian,
Edward Pilsbury,	Jno. E. King,
Chas. H. Slayback,	Frederick Camerden,
David Wallace,	J. L. Harris.

27 mai—1m

Association d'Assurances Mutuelles

—DE LA—

Nouvelle-Orléans.

Bureau, 109, rue du Canal,

CINQUIÈME ÉTAT TRIMESTRIEL.

PREMIER TRIMESTRE DE 1873.

Conformément à sa charte, l'Association d'Assurances Mutuelles de la Nouvelle-Orléans publie l'état suivant de ses affaires, pour le premier trimestre de 1873, finissant le 31 mars 1873:

Primes d'incendie	$346,922 85	
" maritimes	211,104 60	
" de rivières	142,124 83	$690,531 2
En moins — primes non expirées	262,830 01	
Primes remboursées	1,455 47	262,378 48
Primes nettes acquises		$438,152 94
Ajouté intérêt et loyer		23,272 91
Total		$461,425 85
Pertes par les incendies	$17,026 21	
" sur les mers	66,855 17	
" sur les rivières	14,957 20	
Réservé pour pertes non réglées	256,000 00	
	$354,839 06	
Réassurances	50,336 58	
Dépenses, licences et taxes	21,836 65	
Réfaction (rebate)	9,100 11	
Profits et pertes	2,086 26	438,109 64
Profits nets		$23,317 21

— ACTIF —

Balance due sur Stock-notes	$880,000 31
Montants en mains et en Europe	102,102
Billets et effets à recevoir	203,900 25
Actions et Bons	114,577 06
Propriétés foncières	192,506
Primes en voie de collection, y compris les primes acquises dans le premier trimestre, appelées en plein	370,351
Primes sujettes à l'assessment dans les trimestres suivants, conformément à la charte	262,426 60
Total de l'actif	$1,547,410

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de l'Association d'Assurances Mutuelles de la Nlle-Orléans.

C. CAVAROC, Président.

G. LANAUX, Secrétaire.

Etat de la Louisiane, Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.

Assermenté et signé pardevant moi, ce septième jour d'avril 1873.

G. LE GARDEUR, Notaire public.

A un meeting spécial du Board des Directeurs, qui a eu lieu ce jour, il a été résolu, conformément à l'article Sept de la Charte, de collecter immédiatement le montant total des primes acquises dans le premier trimestre de 1873, et de payer aux actionnaires, après le règlement des dites primes, un dividende d'intérêt trimestriel de deux et demi pour cent sur le montant du fonds capital payé.

C. CAVAROC, Président.

G. LANAUX, Secrétaire.

— DIRECTEURS —

Charles Cavaroc,	Arthur Poincy,
Charles De Ruyter,	J. Eglé,
Leon Haas, Jr.	P. S. Wiltz,
E. F. Mioton,	Léon Queyrouze,
Wm. Agar,	John Roschi,
S. Cambon,	J. B. Levert.

avril—1m

LOTERIES.

LOTERIE

—DE—

L'ETAT DE LA LOUISIANE

SUR LE

Plan de combinaisons.

TIRAGE TOUS LES JOURS.

GROS LOTS ... [illegible]

PRIX DU BILLET:

18 SEULEMENT

Partie de Billet en Proportion.

Plan de police:

Tirage tous les jours.

Budin—10m

ASSURANCES.

Compagnie d'Assurance Mutuelle

— DES —

Marchands de la Nlle-Orléans,

No. 104, RUE DU CANAL.

DIX-NEUVIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT aux réquisitions de sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant—Primes reçues dans l'année expirée le 31 mai 1873, y compris les primes non expirées l'année précédente:

Sur risques d'incendie	$721,886 20	
Sur risques de mer	82,680 13	
Sur risques de rivières	102,868 66	
Total des primes		1,007,436 00
En moins—primes non expirées		302,975 90
Montant net des primes, 31 mai 1873		704,460 08
Pertes payées		
Sur risques d'incendie	$403,703 4	
Sur risques de mer	69,145 47	
Sur risques de rivières	35,341 21	
Taxes	24,908 38	
Réassurances, primes remboursées, profits et pertes	68,004 63	
	600,208 64	
A déduire—intérêts moins dépenses	17,775 31	601,480 33
Bénéfice		102,982 80

L'Actif de la Compagnie est comme suit:

Propriété foncière	$120,377 12
Bonds de ville	387,500 00
Actions de banques et de chemins de fer	31,160 00
Billets garantis par hypothèque	604 292 30
Billets garantis	152,409 73
Effets à recevoir	66,673 70
Primes en voie de recouvrement	161,808 34
Bonds de l'Etat	1,570 00
Stock d'assurance	1,180 00
Actions du Vallette Dry Dock Comp.	10,000 00
Actions de la Presse à Coton de la Levée	2,200 00
Actions du Marine Dry Dock and Ship Yard Company	4,000 00
Harbor Protection Company	1,100 00
Association de l'Hôtel St. Louis	5,000 00
Bonds hypothécaires du Odd Fellows Hall	2,000 00
Bonds hypothécaires du Turners Association	3,000 00
Jugement sur billets hypothécaires	6,000 00
En caisse	171,417 46
Cie des steamers de la N. O., de la Floride et la Havane	2,000 00
Total de l'Actif	$1,[illegible]

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

PAUL FOURCHY, Président.

G. W. NOTT, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.

Assermentés et souscrit pardevant moi, le 9 juin 1873.

P. CHS. CUVELLIER, Notaire Public.

Le 9 juin, à une réunion des Directeurs, il a été résolu de déclarer un dividende de QUINZE POUR CENT, COMPTANT, sur le montant net des primes participantes de l'année expirée le 31 mai 1873—dividende qui sera payable le troisième lundi de juillet prochain. Également, de payer aux actionnaires, sur demande, un intérêt à raison de DIX pour cent par an sur leurs actions.

— DIRECTEURS —

P. Maspero,	David McCord,
S. Z. Relf,	L. F. Générès,
M. Puig,	P. Fourchy,
P. S. Wiltz,	J. J. Fernandez,
D. A. Chaffraix,	J. M. Allen.
	Chas. Lafitte.

10 juin, 1an

SEPTIEME ETAT ANNUEL

—DU—

FACTORS AND TRADERS Insurance Company,

Au No. 37 de la rue Carondelet.

Nlle-Orléans, 23 mai 1873.

LES Directeurs, conformément à la Charte de la Compagnie, publie l'état suivant des affaires de cette Compagnie pour l'année expirée le 30 avril 1873:

[illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

H. DOANE, Président.

ED. A. PALFREY, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.

Assermentés et signé pardevant nous, ce 24 mai A. D. 1873.

EDWARD IVY, notaire public.

Le 23 du courant, à une réunion spéciale des Directeurs, il a été résolu de payer SUR DEMANDE, un SECOND intérêt semi-annuel de CINQ POUR CENT, le 9 avril 1873, ce qui fait dix pour cent par an sur le capital de la Compagnie ($1,100,000) et un DIVIDENDE AU COMPTANT de TRENTE-CINQ pour cent aux actionnaires sur le montant ($414,522 35) du montant net de leurs primes participantes.

HARMON DOANE, Président.
MOSES GREENWOOD, Vice-Président.
ED. A. PALFREY, Secrétaire.

— DIRECTEURS —

Moses Greenwood,	John I. Adams,
W. A. Johnson,	Isaac Scherck,
John I. Noble,	R. M. Walmsley,
John Chaffe,	Wm. Mortimer,
Richard Milliken,	Jos. W. Carroll,
Samuel E. Moore,	A. Brittin,
J. J. Warren,	J. T. Pace,
R. T. Buckner,	A. H. May,
Sam'l Friedlander,	S. H. Snowden,
H. Freisen,	T. Lytt. Lyon,
Wm. S. Pike,	Wm. C. Raymond,
A. A. Yates,	James P. Freeridge,
	Samuel H. Boyd.

28 mai—1m

La Compagnie d'Assurance TEUTONIA

Au No 121 de la rue Gravier.

— Assure contre —

LES RISQUES D'INCENDIE, DE MER ET DE RIVIERES,

Aux plus bas Taux du Tarif.

A. EIMER BADER, Président.
CHAS. ENGSFELD, Vice-Président.
GEO. STROMEYER, Secrétaire.

Première Année Fiscale.

Primes reçues		$147,129 75
Pertes par incendies sur mer et rivières payées	$84,647 20	
Réassurances, refactions (rebate), dépenses, etc.	39,358	
		124,006 54
		$23,126 [illegible]
Total de l'Actif		$[illegible]

DÉCLARÉ:

Intérêt sur le Capital payé, 10 pour cent.
Dividende sur le Capital payé, 5 pour cent.
Dividende sur Primes payées, 15 pour cent.

DIRECTEURS:

Henry Abraham,	S. Katz,	Louis Schneider,
A. Eimer Bader,	Jos. Keller,	W. B. Schmidt,
E. A. Baumgarten,	Th. Lilienthal,	R. Sieg,
don,	S. F. Del Bondio,	C. R. Miller,
Isaac Scherck,	H. Riehe,	E. L. Mestier,
J. N. Schwarz,	Chas. Engsfeld,	H. Pohlman,
Louis Schwarz,	M. Frank,	F. Richert,
E. Weisenbach,	H. R. Gogreve,	F. Beder,
J. R. Wilderman.		30 oct—11m

GEO. MERZ.

BRASSERIE DU VIEUX CANAL,

Angle Toulouse et Villeré, Nlle-Orléans

PAR suite de nouveaux ... [illegible]

ASSURANCES.

BUREAUX DE LA

Compagnie "Sun" d'Assurance Mutuelle de la Nlle-Orléans,

AU No 61 DE LA RUE DU CAMP.

Nouvelle-Orléans, janvier 1873.

Capital payé .... $500,000.

DIX-SEPTIÈME ETAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT aux réquisitions de sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant pour l'année expirée le 31 décembre 1872:

[illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

JAS. I. DAY, Président.

THOS. ANDERSON, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.

Assermenté et signé pardevant moi, ce 17 janvier A. D. 1873.

ANDREW HERO, Jr., Notaire Public.

Les Directeurs, à une réunion qui a eu lieu le 17 janvier 1873, ont résolu de payer, comptant, un dividende de Trente pour Cent sur le montant net des primes participantes de l'année expirée le 31 décembre 1872 et qui sera payable le 27 janvier 1873;

De payer, sur demande aux actionnaires, Dix pour Cent sur le capital de la Compagnie, conformément à la Charte amendée.

L'intérêt des actions se payera, dorénavant, tous les trois mois, c'est-à-dire le premier lundi d'avril, de juillet, d'octobre et de janvier.

Directeurs pour 1873:

John G. Gaines,	S. J. Hart,
Henry Beasham,	Hugh Wilson,
B. Bisco,	I. N. Marks,
Charles Macready,	W. F. Seymour,
Richard Flower	J. Weis,
R. W. Taylor	J. C. Morris,
J. I. Day,	G. M. Bayly,
James Byrnes,	J. H. Harris,
Lionel C. Levy,	W. B. Schmidt,
L. Alcus,	R. B. Wheelock,
L. H. Joseph,	R. T. Torian,
Scott McCowan,	Isaac L. Haas.

Lanv—1m

Compagnie d'Assurances Mutuelle de la Louisiane.

DIX-NEUVIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT aux réquisitions de sa Charte la Compagnie publie l'état suivant:

[illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

CHARLES BRIGGS, Président,

J. P. ROUX, Secrétaire.

Etat de la Louisiane, Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle-Orléans.

Assermentés et signé pardevant moi, ce 29 mars 1873.

P. CHS. CUVELLIER, Notaire Public, No 148 de la rue Gravier.

Les Directeurs ont résolu de payer six pour cent d'intérêt sur les certificats non encore payés de scrip, à dater de Lundi, 12 mai 1873. Le dit scrip sera alors converti en fonds capital, d'après la Charte amendée de la Compagnie.

CHARLES BRIGGS, Président.
ANT. CARRIERE, Vice Président.
J. P. ROUX, Secrétaire.

Directeurs élus le 17 février 1873.

Chas. Briggs,	Thos. R. Hunt,
Ant. Carrière,	Chs. Heuold,
Géo. A. Foolick,	D. Jamison,
E. Brugier,	R. S. Howard,
P. Anderson,	Félix Larue,
A. Frericks,	Aug. Bohn,
Geo. W. Dunbar,	Edward Toby,
E. F. Stockmeyer,	Wash. Morton,
Henry J. Vose,	William Knox,
E. Marquese,	W. S. Bailey,
Chas. Weisbaer,	J. E. Livandais,
A. Lecourt,	Atwood Violett,
Frank Williams,	A. K. Miller,
Chas. Lafitte,	Edw'd Morphy,
Rudolph Sieg,	J. A. Lum,
W. C. Black,	Silas Weeks,
	Geo. W. Hynson.

27 mars—1m

The Louisiana Immigration AND Homestead Company.

CHARTE.

ARTICLE I.

Nom, Domicile, Représentant légal.

LE nom et le titre de cette Compagnie sera "The Louisiana Immigration and Homestead Company," son domicile et son principal office devront se trouver dans la ville de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane.

ARTICLE II.

Fonctions et pouvoirs.

Pendant une période de vingt-cinq ans à partir d'aujourd'hui, la dite corporation aura et transmettra, sous son titre social, le pouvoir de contracter, poursuivre et être poursuivie sous son titre social, fabriquer et employer un sceau de la corporation; posséder, recevoir, acheter, ou acquérir autrement, vendre, hypothéquer ou engager, ou aliéner de quelque autre manière, transférer, sous son titre social, toute propriété, mobilière ou immobilière, prêter de l'argent sur hypothèque ou sur gage meubles ou immeubles, nommer et désigner tels administrateurs, directeurs et officiers que les intérêts et la convenance pourront exiger, de fixer et d'établir tels règlements qui seraient nécessaires et à propos pour la bonne administration et la gestion de ses affaires.

ARTICLE III.

But et Objet.

L'objet et le but de cette société sont déclarés être les suivants, savoir: Introduire des émigrants étrangers et américains dans l'Etat de la Louisiane, y encourager leur établissement sur les terres possédées par la Compagnie ou dont elle peut disposer; donner aide et facilité aux possesseurs de propriété foncière dans l'Etat pour les vendre aux émigrants, et à toutes les personnes qui désireront une demeure, un possesseur, recevoir, acheter, et acquérir, sous son titre social, toute propriété mobilière ou immobilière, subdiviser en lots toutes terres ainsi possédées ou acquises, y construire, les améliorer, les louer, les vendre ou en disposer autrement, les pourrait posséder la dite société, soit en vertu d'une procuration, soit par tout autre intermédiaire; faire des avances, sur des immeubles ou sur leurs autres ressources ... des personnes ayant des ressources limitées, pour construire des maisons, leur permettant ainsi de devenir possesseurs de maisons ... pour leurs familles, au moyen de petits payements comptant, à des conditions de crédit ... l'intérêt ... appuyer l'organisation d'industries ... aider les colons à développer les ressources minérales et agricoles de l'Etat, ... [illegible]

ARTICLE IV.

Capital Social; — Actions et Versements.

Le capital social de cette corporation sera d'un million de dollars, avec le privilège de le porter à deux millions, partagés en actions de ... [illegible]

... souscription seront payables au moment de la souscription, et les quatre-vingts ... pour cent restant, partagés en neuf versements égaux, lesquels seront respectivement dus et payables à chaque trimestre suivant, jusqu'à complète libération.

ARTICLE V.

Temps où les Opérations commenceront.

Cette société pourra commencer ses opérations aussitôt que cent mille dollars du capital social auront été souscrits.

ARTICLE VI.

Bureau des Directeurs.

Tous les pouvoirs accordés à cette corporation seront exercés, toutes ses affaires seront dirigées par un Bureau de Directeurs, composé de trente et un membres, dont la majorité seront résidents dans l'Etat de la Louisiane. Une majorité de ce Bureau constituera un quorum. Pour Pélection ... les directeurs ... seront ... élus et choisis comme il suit, savoir: Le troisième lundi de décembre 1873, et chaque année à partir de cette époque, les actionnaires se réuniront au Bureau de la Compagnie à la Nouvelle-Orléans, et choisiront au scrutin ou autrement ... du directeur ... dans la ville de la Nouvelle-Orléans ... dont chacune des diverses personnes de l'Etat, en mille actions du capital social au moment de l'élection. Le Bureau des administrateurs ainsi choisis procédera immédiatement après l'élection à la nomination et à la désignation du Comité Exécutif et des Officiers comme il est stipulé dans l'Article IX de cette Charte. Toute vacance survenant dans le Bureau, pour une cause quelconque, sera remplie par voie d'élection par les directeurs restant, et tout directeur qui manquera, pour une cause quelconque, de remplir les devoirs de sa position dans le Bureau pendant une période de trois mois consécutifs, pourra être remplacé sur un vote du Bureau, comme la vacance en ce siège vacant, et la vacance sera remplie comme il est stipulé ci-dessus.

ARTICLE VII.

Premier Bureau;—Premier Comité Exécutif;—Premier corps d'Officiers.

Les actionnaires nommés ci-après constitueront le premier Bureau de Directeurs, et occuperont leurs charges jusqu'au troisième lundi de décembre 1873, ou jusqu'à ce que leurs successeurs soient dûment élus et reconnus.

MM. J. B. Price, G. T. Beauregard, D. Warren Brickell, Louis Schneider, E. A. Tyler, Charles Lafitte, J. G. Carper, J. A. Shakspeare, James Wallace, J. Lapice, A. A. ... Frank ..., J. Pascama Decheneaux, B. K. Hill, Daniel Dennett, Alex. Delcourt, E. Bailly-Blanchard, Cyrus Bussey, John A. Taylor, Wm. M. Burwell, J. W. Norwood, Andrew McCann, Pierre Maspero, M. M. Payne, Frank Pargoud, John Cason, A. Gérard.

Et ces directeurs préparent un ensemble de règlements pour le gouvernement de la société, lesquels ne devront en aucune de leurs parties être en conflit avec les dispositions de cette Charte.

Les actionnaires dont les noms suivent, composeront le premier Comité Exécutif, pour rester en charge pendant la même période.

G. T. Beauregard, D. Warren Brickell, J. A. Shakespeare, James Wallace, J. Pascama Decheneaux.

Les personnes nommées ci-après seront officiers pour la même période, savoir:

J. B. Price, président, G. T. Beauregard, vice-président, qui auront avec les autres directeurs, ci-dessus nommés et à n'importe quel moment dans l'espace de dix jours après la présente installation, et à l'appel du Président, choisiront au scrutin un Secrétaire, un Trésorier, un Avocat et un Ingénieur, ou tel d'entre eux qui peut être immédiatement requis, lesquels serviront pendant la même période que celle établie par cet article pour les autres officiers.

ARTICLE VIII.

Election des Directeurs.

A l'époque fixée par l'article V de cette charte, il sera procédé à une élection de Directeurs.—Cette élection sera faite à la majorité des votes, chaque série de dix actions donnant droit à un vote. Il est entendu que nul actionnaire ne pourra avoir droit à plus de cinq cents votes, soit par procuration, soit autrement. Lorsque les certificats d'actions auront été émis, nul actionnaire ne pourra voter, s'il ne produit son certificat d'action au moment de l'élection. Un empêchement quelconque à l'élection des directeurs, le jour annoncé, n'aura pas pour effet de dissoudre la corporation; mais le président prendra des mesures pour convoquer les actionnaires dans un délai de trente jours, après avis dans un ou plusieurs journaux de la ville.

ARTICLE IX.

Nomination des Officiers—Leurs salaires.

Le Conseil de Direction, dans sa première séance en 1873, et annuellement, par la suite, nommera un Président, un Vice-Président, un Comité Exécutif de Cinq et un Secrétaire, un Trésorier, un Avocat, un Ingénieur et tels autres officiers dont les services seront reconnus nécessaires.

Le Conseil aura tout pouvoir pour remplir telle vacance qui pourra se produire dans son sein par suite de démission, décès, ou autrement. Il déterminera le montant des appointements des officiers salariés et employés. Il aura droit de révoquer toute personne nommée par lui, pour cause de négligence dans le service, incapacité, malversation, ou toute autre motif justifiant une révocation.

ARTICLE X.

Devoir des Officiers et des Membres du Comité Exécutif—Président.

Le Président présidera toutes les assemblées; il est membre et président du Conseil de Direction, et membre des comités nommés dans les assemblées d'actionnaires ou de directeurs. Le Président et le Secrétaire signeront tous les mandats de finances, les actes et tous les documents dont la corporation aura besoin, et seront signés par le Président. C'est au Président qui toutes les citations devront être servies. C'est lui qui remplira toutes les autres fonctions relevant de sa charge, sur lesquelles cette charte n'aurait pas disposé autrement.

Vice-Président.

Le Vice-Président remplira la charge et exercera les fonctions de Président, en l'absence, ou en cas de mort, démission, révocation, ou empêchement quelconque de celui-ci.

Secrétaire.

Le Secrétaire sera le gardien des archives de la corporation, du conseil de direction, et du comité exécutif, et il tiendra des procès-verbaux complets et exacts de leurs délibérations. Il correspondra avec le Président, et sera chargé de la correspondance. Il devra faire tel ou tel qui lui sera assigné par le Conseil ... directeurs, officiers, ou à toute personne en corporation quelconque.

Trésorier.

Le Trésorier recevra les fonds de la Société et les déboursera conformément aux instructions du conseil des directeurs et par délégation de son autorité contre reçus ou certificats. Il déposera les fonds de la Société dans telle banque incorporée par l'Etat de la Louisiane, que désignera le conseil. Il sera requis de fournir telle caution ... jugera utile de lui imposer. Il tiendra une comptabilité régulière des finances, à laquelle le conseil pourra, en ... le demandera, il fera un rapport sur la condition financière et la monnaie de la société.

Avocat.

L'Avocat sera le conseiller légal du conseil de direction. Il dirigera les poursuites ou défenses dans tous procès ou la Société sera partie.

Ingénieur.

L'Ingénieur, sur les ordres du Président, fera les expertises et estimations, arpentages, plans, cartes, etc., qui seront nécessaires pour les intérêts de la Société. Il remplira, durant la vacance du Président, toutes les fonctions de sa charge.

Comité Exécutif.

Le Comité Exécutif se compose de cinq membres pris dans le conseil de Direction, et choisis par celui-ci. Le Président en sera Chairman ex-officio. En cas d'absence, le vote du Président comptera pour deux ... Le Comité Exécutif aura tout pouvoir pour ... dans la ville de la Nouvelle-Orléans. Le Comité tiendra des réunions régulières ... Il pourra, ... soumettre à l'approbation du Conseil, ... ainsi que des réunions spéciales ... des employés. Dans les réunions du Comité Exécutif, trois membres constitueront un quorum.

ARTICLE XI.

Transfert d'Actions.

Les actions de cette Société seront considérées comme propriété personnelle, et seront transférables sur simple transfert sur les livres de la Société, dûment fait par le porteur.

ARTICLE XII.

Limitation de la responsabilité des actionnaires.

Nul actionnaire, en aucun cas, ne sera tenu responsable au delà du montant de ses actions ou de ses engagements à l'égard de la Société. Nul défaut de forme, ou irrégularité dans la ... n'aura pas pour effet de rendre le dit ... ou d'en rendre l'actionnaire ou le ... responsable au delà du montant de ses actions.

ARTICLE XIII.

Actionnaires délinquants.

Tout souscripteur ou actionnaire qui négligera ou refusera de payer ponctuellement les versements à l'échéance, sera passible d'un intérêt de 8 pour cent sur le montant dû par lui, jusqu'à parfait paiement de celui-ci, et si les dits versements ne sont pas acquittés dans les trente jours après l'échéance, le conseil pourra en faire vendre aux enchères à l'amiable les dites actions, après dix jours d'avis dans un journal publié en cette ville ou de poursuivre judiciairement le remboursement du montant exigible.

ARTICLE XIV.

Amendements.—Dissolution.

Les actionnaires de la Société, dans une assemblée générale réunie à cet effet après trente jours d'annonce dans un ou plusieurs journaux publiés en cette ville, pourront faire des modifications, additions ou amendements au présent acte d'incorporation, ou même dissoudre la société avec le vote de l'assemblée des trois quarts des votes représentés. Ces modifications, changements, ou dissolution seront enregistrés conformément à la loi, dans la réserve que rien dans les amendements ne sera en contradiction avec les dispositions de l'article précédent.

ARTICLE XV.

Date annuelle.—Fonds de Réserve—Dividendes.

Le conseil de direction fera publier, tous les ans, dans un ou plusieurs journaux de la Nlle-Orléans, un état des affaires de la Société, au ... ; l'état certifié et signé par le Président et le Secrétaire. Sur les profits réalisés par la Compagnie, il sera prélevé cinq pour cent qui seront placés à un fonds de réserve; le surplus sera réparti entre les actionnaires au moyen de dividendes payés par eux.

ARTICLE XVI.

Des Corporations comme Actionnaires.

Les corporations pourront devenir actionnaires de cette Compagnie.

ARTICLE XVII.

Liquidation.

A l'expiration de la Charte, ou plus tôt, s'il en est décidé comme il est dit ci-dessus, les affaires de cette Corporation seront liquidées, ses dettes payées, et la balance du divisée parmi les actionnaires ... au prorata du montant de leurs actions respectives, ... au moyen de trois commissaires élus par ... et nommés à cet effet par le Conseil de Direction.

ARTICLE XVIII.

Incorporateurs.

Les personnes dont suivent les signatures sont dûment déclarées être les incorporateurs de cette Compagnie: G. T. Beauregard, E. A. Tyler, L. F. Générès, Wm. M. Burwell, Joseph A. Shakespeare, E. F. Mioton, James B. Price, Louis Tuna, James Wallace, Ulger Lauve, A. A. Meunier, Cyrus Bussey, Daniel Dennett, D. Warren Brickell, J. E. Seligman, A. Gérard, J. W. Carson, B. ..., G. W. Hynson, James T. Tucker, Charles Gayarré, J. Pascama Decheneaux, A. K. Miller, L. J. Bigby, Charles Nathan, T. J. Norwood.

Je, soussigné, certifie que ce qui précède est l'exacte copie de la charte originale enregistrée dans mes études.

THEO. GUYOL, Notaire Public.

Je, soussigné, certifie que j'ai examiné l'acte d'incorporation de la "Louisiana Immigration and Home Company," et déclare que, dans mon opinion, le but et l'objet spécifiés dans le dit acte sont légaux, et qu'aucune des dispositions du présent acte n'est contraire à la loi.

JOHN McPHELIN, Avocat du District, pour le 1er District Judiciaire de la Louisiane.

Nlle-Orléans, 6 février 1873.

... mars—...

Estate del Manuel Requena.

UNITED STATES MARSHAL'S OFFICE.—New Orleans, May 28th, 1873.—This is to give notice that a Warrant in Bankruptcy has been issued out of the District Court of the United States for the District of Louisiana, against the Estate of Manuel Requena individually and as member of M. Requena & Co. of New Orleans, in the Parish of Orleans, who has been adjudged a Bankrupt, upon his own petition: That the payment of any debts, and the delivery of any property belonging to said Bankrupt, to him, or for his use, and the transfer of any property by him, are forbidden by law: That a meeting of the creditors of the said Bankrupt, to prove their debts and to choose one or more Assignees of his estate, will be held at a Court of Bankruptcy, to be holden at ... the Seventeenth day of July A. D. 1873 at 12 o'clock, at No. 41 Exchange Place, New Orleans, before D. Augustin, Register.

S. B. PACKARD, United States Marshal.

May 28—July 7